Mettre en place les fondations d'une association des inspecteurs autochtones / des Premières nations

Présenté par le comité directeur de l'association des inspecteurs autochtones / des Premières Nations

Le 18 avril 2002

DATE: 3 mai 2002

DEST.: INSPECTEURS DES PREMIÈRES NATIONS ET INSPECTEURS AUTOCHTONES

Messieurs,

Vous trouverez ci-jointe une copie du rapport intitulé « Fondement d'une association des inspecteurs autochtones/des Premières nations (AIA/PN) ». Ce rapport traite notamment des résultats d'une réunion tenue les 23 et 24 mars 2002 à Ottawa. L'une des principales décisions prises consiste à former une association représentant les inspecteurs qui travaillent dans les Premières nations et les communautés autochtones. Le groupe nous a aussi nommé coprésidents qui aideront à établir cette association. Le rapport renferme également d'autres décisions importantes qui ont été prises lors de cette rencontre.

À notre avis, ce rapport aidera à créer les circonstances favorables dont nous aurons besoin pour que vous collaboriez avec nous à mettre sur pied une association, à établir des normes pour ce secteur, et à améliorer les conditions de logement dans nos collectivités.

Si vous avez des questions, ou si vous désirez obtenir des copies additionnelles du rapport, n'hésitez pas à communiquer avec l'un de nous.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Richard (Bud) Jobin

Coprésident, Comité directeur de l'AIA/PN

Northern Lakes College

High Prairie Campus

C.P. 1508

High Prairie (Alberta)

T0G 1E0

Tél.: (780) 523-6690

Téléc.: (780) 523-3303

jobinr@yourfuture.ab.ca

Richard (Bod) Johin.

pour Keith Maracle

Coprésident, Comité directeur de l'AIA/PN

Southern First Nations Secretariat

22361, Austin Line

Bothwell (Ontario)

N0P 1C0

Tél.: (519) 692-5868

Téléc.: (519) 692-5976

robb@sfns.on.ca

TABLE DES MATIÈRES

Résumé1
1. Introduction
2. Conférencier invité
3. Mises à jour régionales
4. Résultats du sondage
5. Création d'une association nationale
6. Normes
7. Action et priorités10
8. Prochaine réunion
Annexe A - Ordre du jour11
Annexe B - Liste des participants
Annexe C - Instructions pour l'évaluation
des normes éxistantes

RÉSUMÉ

Le 5 décembre 2001, les inspecteurs du bâtiment autochtones et des Premières nations se sont réunis afin d'examiner la possibilité de créer une association et de définir les enjeux importants que doit affronter le secteur et qui pourraient être résolus avec l'aide d'une association. Les participants ont confirmé que cette association était nécessaire et qu'ils souhaitaient la créer. Afin de connaître plus précisément le niveau d'intérêt, un sondage a été réalisé auprès du secteur en général et les résultats sont probants.

Les 23 et 24 mars 2002, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a parrainé une autre séance axée tout particulièrement sur l'établissement des bases d'une future association qui représenterait les inspecteurs des communautés autochtones/des Premières nations. Les participants à cette réunion ont soit été nommés par leurs collègues au cours des réunions régionales ou se sont portés volontaires puis ont été sélectionnés, d'après le niveau des services techniques qu'ils procurent aux communautés.

Un comité directeur a été créé pendant la réunion du mois de mars. Pendant toute la réunion, les discussions ont porté sur le cadre sous-jacent à la création d'une association nationale. Le comité directeur a démontré un sens aigu d'engagement et d'esprit d'équipe qui a permis de prendre des décisions clés et d'établir un plan d'action.

Voici le résumé des principales décisions :

- Une fois créée, l'association nationale formera une alliance stratégique avec l'Association canadienne des inspecteurs de biens immobiliers (ACIBI).
- La SCHL continuera d'aider les autres régions dans leur choix de représentants pour les initiatives nationales et régionales.
- Un comité directeur et un sous-comité ont été créés afin de mettre au point la structure d'une association.
- Un directeur de projet a été choisi; il relèvera de deux coprésidents.
- Deux coprésidents ont été choisis. Ils prendront les décisions nécessaires au nom de l'équipe et devront consulter les membres du comité directeur et du sous-comité au sujet des principaux enjeux.
- Jusqu'à ce que l'association nationale soit créée, les fonds nécessaires à tout projet seront gérés par l'intermédiaire du Southern First Nations Secretariat ou du groupe First Nations (Alberta) Technical Serivces Advisory Group (TSAG).
- L'équipe a convenu de l'importance des communications et a abordé la question des stratégies de communication « externes » (p.ex., le site Web) et « internes » (p. ex., le courrier électronique, les conférences téléphoniques).
- L'équipe a dressé la liste des principaux intervenants avec lesquels on pourrait former un type d'alliance ou un partenariat.

¹ Le rapport de cette séance s'intitulait « Services d'inspection autochtones : séance préliminaire. » On peut obtenir des exemplaires de ce rapport auprès de la SCHL.

- Un CD-ROM sur lequel figurent les normes professionnelles de l'ACIBI et de l'Alliance des associations canadiennes d'agents du bâtiment (en anglais et en français) sera distribué aux inspecteurs des Premières nations, à des fins d'évaluation.
- Le directeur de projet préparera une ébauche des propositions de financement à RHDC ou au Conseil de développement des ressources humaines autochtones (CDRHA), afin de couvrir les coûts d'un facilitateur qui travaillera avec les membres du sous-comité en vue de mettre au point des normes professionnelles. Cette séance aura lieu au mois de septembre.

Remerciements

Les membres du comité directeur souhaitent remercier la SCHL d'avoir aidé l'équipe dans l'objectif important de créer une association qui apportera un meilleur service aux personnes qui travaillent dans ce secteur et leur donnera davantage de moyens pour répondre aux besoins en matière de logement des communautés des Premières nations.

Les opinions exprimées dans ce document sont celles des membres du comité directeur et ne reflètent pas nécessairement celles de la SCHL.

I. INTRODUCTION

La réunion des 23 et 24 mars fait suite à la « Séance préliminaire » du 5 décembre 2001 tenue à Ottawa afin de déterminer le niveau d'intérêt à la formation d'une association qui représentera le secteur d'inspecteurs des Premières nations. Au cours de la réunion du mois de décembre, les participants ont unanimement appuyé la formation d'un comité directeur chargé de créer une association nationale d'inspecteurs des Premières nations. Chaque région a ensuite nommé deux représentants pour assister à la réunion ou bien ceux-ci ont été choisis en fonction de leur expérience à fournir des services techniques au sein des communautés. La SCHL a offert un soutien financier pour la deuxième réunion basé sur les points suivants :

OBJECTIFS DE LA RÉUNION

- Établir la structure d'une association qui représentera les inspecteurs autochtones/des Premières nations
- Nommer/élire un comité directeur (c.-à-d., le président et les membres du comité)
- Énumérer et confirmer les responsabilités de chaque poste
- Définir les tâches et les priorités des membres du comité directeur pour les mois à venir.
- Déterminer les principaux intervenants

OBJECTIFS SECONDAIRES

- Fournir une rétroaction au sujet des initiatives provinciales
- Décider s'il faut participer au comité directeur du CHIBO
- Déterminer les partenariats de financement

L'ordre du jour figure à l'annexe A et la liste des participants à l'annexe B.

2. CONFÉRENCIER INVITÉ

Bruce McClure, président de l'Association canadienne des inspecteurs de biens immobiliers (ACIBI) a traité les points suivants :

- Survol de l'ACIBI
- Tâches générales des inspecteurs de biens immobiliers
- Normes professionnelles nationales (CHIBO)
- Accréditation
- Certification
- Mise au point des cours/de l'enseignement

La discussion a surtout porté sur la façon dont les inspecteurs autochtones/des Premières nations fournissent des services et accomplissent des tâches bien plus diverses que les inspecteurs en biens immobiliers ou les agents municipaux du bâtiment. Toutes les normes professionnelles concernant les inspecteurs autochtones/des Premières nations doivent tenir compte de cet aspect multidimensionnel.

DÉCISION - Une fois qu'elle aura été créée, l'association envisagera de former une alliance stratégique avec l'Association canadienne des inspecteurs de biens immobiliers.

3. MISES À JOUR RÉGIONALES

Les Observations qui sont présentées ci-après reflètent les discussions récentes tenues dans chacune des régions.

3.1 Colombie-Britannique

- Semble fortement en faveur d'une association nationale
- L'Association nationale apportera son appui au comité directeur technique provincial
- La région doit de nouveau organiser une réunion des inspecteurs autochtones/des Premières nations afin de créer une section provinciale

3.2 Alberta

- Fortement en faveur d'une association nationale
- Une section provinciale sera probablement créée très prochainement
- Le Groupe consultatif sur les services techniques des Premières nations (Alberta) fournira un appui et inclura la section provinciale
- Certains membres sont inscrits aux cours sur les codes de sécurité à l'intention des agents

3.3 Saskatchewan

- Soutient le mérite d'une association nationale
- La section provinciale n'est pas encore créée
- Il faut mettre au point des cours de formation destinés aux inspecteurs autochtones/ des Premières nations

3.4 Manitoba

- Appuie la création d'une association nationale
- N'a pas encore tenu de réunion avec les inspecteurs autochtones/des Premières nations
- Des cours doivent également être offerts aux inspecteurs autochtones/des Premières nations

3.5 Ontario

- Soutient la création d'une association nationale
- Appuie la formation d'une section provinciale

3.6 Québec

- Semble favoriser la création d'une association nationale
- Doit organiser une réunion des inspecteurs autochtones/des Premières nations
- Certains obstacles doivent être éliminés (langue, représentation, syndicat/hors syndicat)

3.7 Région de l'Atlantique

- Semble être en faveur de la création d'une association nationale
- Doit tenir une réunion avec les inspecteurs autochtones/des Premières nations

3.8 T. N.-O.

- Semble être en faveur de la création d'une association nationale
- Doit tenir une réunion avec les inspecteurs autochtones/des Premières nations

DÉCISION - Acceptation de l'offre de la SCHL d'aider les autres régions à désigner les représentants pour les initiatives nationales et régionales.

4. RÉSULTATS DU SONDAGE

Un questionnaire a été distribué à environ 200 inspecteurs autochtones/des Premières nations. Nous avons obtenu 70 réponses, ce qui représente un taux de réponse de trente-cinq pour cent. Voici le résumé des résultats.

1. Depuis combien de temps êtes-vous à l'emploi des services d'inspection autochtones ou fournissez-vous ce type de services?

Années	Réponses	Pourcentage
I à 5 ans	42	60
6 à 10 ans	16	23
II à 15 ans	2	3
Plus de 16 ans	7	10
Pas de réponse	3	4
Total	70	100

2. Emploi actuel

Type d'emploi	Réponses	Pourcentage
Conseil des Premières nations	H	16
Conseil tribal	32	46
Communauté inuit	0	0
Employé d'une entreprise	I	I
Travailleur autonome	10	14
Autres	7	10
Plus d'une réponse	8	12
Pas de réponse		I
Total	70	100

3. Êtes-vous intéressé à créer une association?

Intérêt	Réponses	Pourcentage
Très intéressé	55	79
Moyennement intéressé	13	19
Pas intéressé	I	I
Sans opinion	0	0
Autre	I	1
Total	70	100

² Nous avons reçu dix autres questionnaires après la tabulation des résultats. Le taux de réponse est donc monté à quarante pour cent.

4. Dans quelle mesure désirez-vous vous participer aux activités d'une organisation représentant des services d'inspection autochtones?

Participation	Réponses	Pourcentage
Dans une grande mesure	35	50
Dans une certaine mesure	34	49
Pas de participation	0	0
Sans opinion /autre	0	0
Pas de réponse	I	I
Total	70	100

5. Vous portez-vous volontaire pour faire partie du comité directeur ou de tout comité spécial formé pour régler les enjeux qu'affronte ce secteur?

Intérêt	Réponses	Pourcentage
Très intéressé	32	46
Moyennement intéressé	30	43
Pas intéressé	6	8
Autre	2	3
Sans opinion	0	0
Total	70	100

6. Désirez-vous faire d'autres observations concernant la création d'une association?

Observations	Réponses	Percentages
Commentaires fournis	41	59
Pas de commentaires fournis	29	41
Total	70	100

Voici un aperçu de certaines observations fournies par les répondants :

- Il faut également créer des associations provinciales/régionales
- Les membres devraient être tenus de suivre des cours
- Il faut obligatoirement être membre
- Suggestion d'un nom d'association (Association des inspecteurs du bâtiment autochtones/ des Premières nations - AIBA/PN)
- L'information relative à l'association devrait être versée sur Internet
- Il faut aider les inspecteurs à inspirer confiance dans leurs communautés
- Les membres/inspecteurs doivent être certifiés par l'association
- Certains membres voudraient faire profiter la nouvelle association de leur expertise
- Faut-il adopter les normes existantes des agents du code du bâtiment ou des inspecteurs de maisons
- Nécessité de définir les questions de compétences
- L'organisation ne devrait pas être « politique »
- « Allons-y. Tout est en notre faveur »
- L'association doit être reconnue par les principaux intervenants (AINC, SCHL)
- « . . . Les conseils des Premières nations (et) les Premières nations acceptent-ils de consacrer le temps et l'argent nécessaires pour obtenir une certification ? »

Cette information sera incorporée au profil d'un inspecteur professionnel.

5. CRÉATION D'UNE ASSOCIATION NATIONALE

Voici un aperçu des principales décisions et des discussions connexes.

5.1 Décision - Création d'un comité directeur et d'un sous-comité

Dans le cadre des démarches nécessaires visant la création d'une association nationale, les participants ont proposé de créer un comité directeur. Ce comité a ensuite élu deux coprésidents pour les représenter, collaborer avec un directeur de projet et prendre des décisions au nom du comité directeur. Ce dernier a ensuite nommé les membres d'un sous-comité pour aider les coprésidents le cas échéant. Les principaux objectifs du sous-comité sont les suivants :

- Établir le cadre de référence juridique de l'association (règlements administratifs, constitution)
- Travailler avec le directeur de projet afin de déterminer les sources de financement
- Examiner les propositions avec les membres du sous-comité
- Communiquer avec le comité directeur
- Conclure tout contrat au sens de la loi, à des fins de financement
- Recruter des consultants ou avoir recours à des services professionnels pour réaliser toutes les tâches nécessaires (p.ex., conseils juridiques)

Les membres suivants ont été nommés au sous-comité.

Nom	Représentation	Remplaçants
Frank Bighead	Saskatchewan (représentant temporaire)	Al Lafond, Kelsey Kaysaywaysemat
Gerry Cheezie Directeur	T. NO.	
Alain Croteau Agent principal, Développement du potentiel des Autochtones, Division de l'aide au logement, SCHL	Principal intervenant (sans droit de vote)	Shane Rognstad, SCHL Saskatoon
John Gloade Services techniques/Inspecteur de la SCHL	Nouvelle-Écosse (région de l'Atlantique)	Paul Paul (?)
Richard (Bud) Jobin Coordonnateur, Perfectionnement des employés	Coprésident (Alberta)	Howard Beebe Ray Gadwa
John Kiedrowski	Directeur de projet	
Keith Maracle Inspecteur du logement et conseiller	Coprésident (Ontario)	Mel Barber
Jim Munroe Gestionnaire des immobilisations	Colombie-Britannique	
Douglas Odjick Technicien	Québec	Donald Gilbert Marcel
Simon Prince	Manitoba	Jamie Sinclair Un autre nom sera communiqué

5.2 Décision - Choix d'un directeur de projet

Le comité directeur a choisi M. John Kiedrowski comme directeur de projet. Ce dernier relève de deux coprésidents. Les tâches du directeur de projet sont les suivantes :

- Établir les ébauches de proposition de financement
- Faire circuler les propositions afin d'obtenir une rétroaction
- Accomplir le travail lorsqu'il le faut ou gérer le projet réalisé par les consultants/les professionnels
- Communiquer de l'information et les comptes rendus aux réunions
- Conclure des alliances avec divers groupes (p.ex. SCHL, CAA, ACIBI, AACAB, AINC)
- Organiser les réunions/les conférences téléphoniques
- Fournir des rapports d'étape
- Aider à prendre des dispositions de financement
- Recommander les priorités en matière de projets et d'activités
- Recommander une orientation stratégique

5.3 Décision - Prise de dispositions de financement pour le comité directeur

Actuellement, le comité directeur des services d'inspection autochtones des Premières nations n'est pas une personne juridique. L'équipe ne peut donc pas conclure d'ententes contractuelles. Les membres du comité directeur ont convenu de faire administrer les contrats par le Southern First Nations Secretariat ou le Groupe consultatif sur les services techniques (Alberta). Les deux coprésidents détermineront quel groupe sera chargé du traitement des contrats. La SCHL accepte que le comité directeur finance les tâches initiales de préparation de financement qui doivent être soumises aux principaux intervenants. La SCHL rédigera l'ébauche d'un protocole d'entente et d'un accord de contribution pour aider à ce travail initial intérimaire.

5.4 Décisions - Établissement des stratégies de communication

La communication est l'une des tâches les plus importantes du comité directeur. En fait partie l'échange d'information entre les deux comités, ainsi que la communication avec d'autres inspecteurs et intervenants autochtones/des Premières nations. L'équipe a relevé les moyens suivants de communication :

- Créer un site Web. Ce dernier doit inclure des liens à d'autres partenaires et intervenants.
 On recommandera que ces partenaires et ces intervenants fournissent aussi un lien au site Web des inspecteurs des Premières nations.
- Créer une banque de données avec les adresses électroniques. Cette banque pourrait inclure les adresses de la SCHL et l'information recueillie dans le sondage.
- Publier des communiqués de presse dans divers journaux nationaux et locaux.
- Publier des articles dans divers bulletins.
- Messages électroniques entre les comités directeurs.
- Organiser des conférences téléphoniques.

Le directeur de projet est tenu d'élaborer les stratégies de communication énoncées ci-dessus.

5.5 Décision - Établissement de partenariats clés et d'alliances stratégiques

Des partenariats et des alliances stratégiques seront conclus avec les organismes suivants (question non prioritaire)

- Association canadienne des inspecteurs de biens immobiliers
- Alliance des associations canadiennes des agents du bâtiment
- Ressources naturelles Canada
- Conseil national de recherches (p.ex., Codes établis d'après les objectifs)
- Entreprise autochtone Canada
- Conseil de développement des ressources humaines autochtones (CDRHA)
- Développement des ressources humaines Canada
- Affaires indiennes et du Nord Canada
- · Société canadienne d'hypothèques et de logement
- Canadian Home Inspectors and Building Officials (Phase deux)

5.6 Décision - Utilisation d'un nom provisoire

Le comité directeur a accepté d'utiliser provisoirement le nom de COMITÉ DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION DES INSPECTEURS AUTOCHTONES/ DES PREMIÈRES NATIONS (AIA/PN).

6. NORMES

On connaît les normes professionnelles actuelles des agents municipaux du bâtiment et des inspecteurs de maisons. À l'issue d'une discussion, on a conclu qu'étant donné le travail multidimensionnel d'un inspecteur qui travaille dans les communautés des Premières nations, on pourrait adopter les normes existantes, mais en les modifiant par rapport aux vastes besoins et exigences des inspecteurs autochtones/des Premières nations. Les membres du comité ont convenu que l'on consulterait les inspecteurs en distribuant à tous des exemplaires des normes professionnelles existantes afin d'obtenir leur rétroaction.

DÉCISION - Distribuer les CD-ROM qui contiennent les normes professionnelles existantes (français et anglais) à tous ceux qui exercent les fonctions d'inspecteur dans les réserves (même listes d'adresses que dans le questionnaire). Annexez les directives demandant à chacun d'examiner les documents et de fournir sa rétroaction pour une date précise.

DÉCISION - Le directeur de projet doit obtenir des fonds auprès de RHDC ou du CDRHA (rédiger une proposition) afin de recruter un facilitateur pour élaborer des normes professionnelles avec l'aide du sous-comité. La séance devrait se tenir au mois de septembre.

7. ACTION ET PRIORITÉS

Le comité a relevé un certain nombre de mesures à prendre en rapport avec les décisions et a proposé une date d'achèvement.

Priorité	Mesures à prendre	Date proposée d'achèvement
ı	Envoyer trois exemplaires des normes du CHIBO à tous les inspecteurs des Premières nations. John Kiedrowski prendra des dispositions pour produire les CDROM. On rédigera une ébauche de lettre afin d'obtenir des rétroactions au sujet des normes.	 Il faut fournir 2 copies du CDROM (quatre copies papier) pour la réunion du mois d'avril. À envoyer le 30 avril avec le dossier d'information
2.	Le rapport des 23 et 24 mars doit être traduit et distribué aux inspecteurs des Premières nations	Le 30 avril (dossier)
3.	Nom de l'association. La lettre concernant le nom de l'association doit être approuvée par les coprésidents et envoyée aux inspecteurs autochtones/des Premières nations	Le 30 avril (dossier)
4	Proposition - La SCHL doit obtenir des fonds pour les activités du directeur de projet.	Le 30 avril
5	Réunions - AINC doit fournir une mise à jour et trouver des fonds pour divers projets (p. ex., mise en vigueur des objectifs établis d'après les codes). Recueillir de l'information concernant les projets au nord du 60 ^e parallèle.	Le 30 avril
6	Proposition - RHDC /le CDRHA doivent obtenir des fonds afin d'adopter des normes clés pour les inspecteurs autochtones/des Premières nations. Les fonds serviront à recruter un facilitateur qui examinera les normes des agents municipaux du bâtiment et des inspecteurs de biens immobiliers et déterminera celles qui sont essentielles aux inspecteurs des Premières nations, en vue d'établir des normes à leur intention.	Le 5 mai
7	Proposition - Le CDRHA doit obtenir des fonds pour établir le profil de inspecteurs. Examen d'une ébauche de proposition.	Le 10 mai
8	Proposition - AINC doit obtenir des fonds qui seront utilisés pour les divers projets relevés au cours de la réunion	Le 10 mai
9	Proposition - Le CAA doit obtenir des fonds qui serviront à créer une association (p.ex., base de données, site Web)	Le 20 mai

8. Prochaine réunion

La prochaine réunion du comité directeur se tiendra le jeudi 13 septembre à Montréal. Tous les Inspecteurs autochtones et des Premières nations seront invités à y assister. La réunion aura lieu avant la conférence annuelle des inspecteurs du bâtiment. Pour obtenir davantage de renseignements au sujet de la conférence, veuillez visiter le site **www.aibq.qc.ca**.

ANNEXE A

ORDRE DU JOUR SERVICES D'INSPECTION DES PREMIÈRES NATIONS

Les 23 et 24 mars 2002 Novotel, Ottawa

Le samedi 23 mars

Déjeuner continental - 8 h Début de la réunion - 8 h 30

- 1. Présentation des participants
- 2. Participation de Bruce McClure, président de l'ACIBI
- 3. Annonce de la convention du mois de septembre à Montréal
- 4. Pause (vers 10 h)
- 5. Examen des questions soulevées le 5 décembre
- 6. Rapport sur les résultats du sondage auprès des inspecteurs autochtones/des Premières nations
- 7. Données obtenues aux réunions des régions
 - Nombre de membres
 - Intérêt à créer une association
 - Obstacles à la création d'une association
 - Solutions
- 8. Repas de midi (de 12 h à 12 h 45)
- 9. Aperçu concernant l'Association des services d'inspection des Premières nations
- 10. Nomination des membres d'un comité directeur
 - Volontaires pour certains postes (président intérimaire/porte-parole, secrétaire, trésorier)
 - Définir les tâches/responsabilités pour chaque poste
 - Relever les tâches/priorités pour le comité directeur
 - Créer une association nationale (p.ex., règlements administratifs, constitution, structure de l'association)
- 11. Communications entre les membres/au sein du comité directeur
 - Dresser la liste des principaux intervenants pour développer des relations stratégiques
 - INAC
 - SCHL
 - Inspecteurs du bâtiment et agents du bâtiment
 - Alliance des associations canadiennes d'agents du bâtiment
 - · Association canadienne des inspecteurs de biens immobiliers
 - Entreprise autochtone Canada
 - Conseil sectoriel de développement des ressources humaines autochtones
- 12. Pause (vers 14 h 30)
- 13. Création des sections provinciales
- 14. Distribution du document relatif au profil à des fins d'examen

Le dimanche 24 mars

Déjeuner continental - 8 h Début de la réunion - 8 h 30

- 15. Aperçu sur le CHIBO Phase deux
- 16. Participation au CHIBO (nommer une personne)
- 17. Nommer un directeur de projet/consultant
- 18. Définir des partenariats pour l'association
- 19. Plan d'action
- 20. Autres activités
- 21. Prochaine réunion plénière (septembre)

La réunion prendra fin vers midi

ANNEXE B

PARTICIPANTS À LA PREMIÈRE SÉANCE DES INSPECTEURS AUTOCHTONES/ DES PREMIÈRES NATIONS LES 23 ET 24 MARS NOVOTEL, OTTAWA

NOM	ADRESSE	COURRIER ÉLECTR./ TÉLÉCOP.	ANTÉCÉDENTS
Howard Beebe Coordonnateur du logement	Treaty 7 Tribal Council Suite 400, 9911 Chula Blvd Tsuu Tina Nation, Alb T2W 6H6	Tél.: (403) 238-9145 Téléc.: (403) 281-9783 Tél. cell.: (403) 862-4389	
Frank Bighead	Prince Albert Grand Council Engineering and Technical Services 1004-1st Ave W, Suite 100 Prince Albert, SK S6V 4Y4	Tél.: (306) 953-7242 Téléc.: (306) 922-1710 fbighead@pagc.sk.ca	
Gerry Cheezie Directeur	Yellowknives Dene First Nation Yellowknife, T. NO.	Tél.: (867) 920 4403 Téléc.: (867) 873 3563 gerryc@ykdene.com	Vingt années à produire des logements dans les communautés autochtones du Nord, d'abord comme entrepreneur de construction de maisons en pièce sur pièce, puis à titre d'entrepreneur à la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest
Alain Croteau Agent principal, Perfectionnement du développement des autochtones, Division de l'aide au logement	Bureau national de la SCHL 700, chemin de Montréal Ottawa, (Ont.) K1A 0P7	Tél.: (613) 748-2592 Téléc.: (613) 748-4879 acroteau@cmhc-schl.gc.ca	Inspecteur puis agent de programme de la SCHL pendant six années dans le Nord-Ouest de l'Ontario, principalement dans les collectivités collectivités des Premières nations. Participe à l'Initiative des services d'inspections par des Autochtones depuis le début en 1995.
Ray Gadwa Conseiller en logement/en environnement	Tribal Chiefs Ventures Inc. P.O. Box 248 St. Paul, Alb. T0A 3A0	Tél.: (780) 645-4288 Téléc.: (780) 645-5850 Tél. cell. (780) 426-1717 Tél. cell. (780) 826-1100 trichief@telusplanet.net	Exerce les fonctions d'inspecteur de l'ISIA pour six bandes qui sont membres du TCVI. Membre du conseil du Groupe consultatif des services techniques de l'Alberta. Membre du conseil du logement Amisk.
Donald Gilbert Technicien en hygiène du milieu	Kahnawake Mohawk Territory P.O. Box 1440 Kahnawake, Qc J0L 1B0	Tél.: (450) 635-9945 Téléc.: (450) 635-8059 Tél. cell (514) 219-2893 donaldgil@yahoo.ca	Technicien en hygiène du milieu pour la Première nation Kahnawake depuis 17 ans.
John Gloade Services techniques/ inspecteur de la SCHL	Confederacy of Mainland Mi"kmaq P.O. Box 1590 Truro, NÉ. B2N 5V3	Tél.: (902) 895-6385 Téléc.: (902) 893-1520 Tél. cell (902) 890-2240 john@cmmns.com	Vingt années d'expérience dans le secteur des services techniques et de la construction.

NOM	ADRESSE	COURRIER ÉLECTR. / TÉLÉCOP.	ANTÉCÉDENTS
Richard (Bud) Jobin Coordonnateur, Perfectionnement de la main-d'oeuvre	Northern Lakes College High Prairie Campus Box 1508 High Prairie, Alb. T0G 1E0	Tél.: (780) 523-6690 Téléc.: (780) 523-3303 Tél. cell. (780) 523-8357 jobinr@yourfuture.ab.ca	
John Kiedrowski (Facilitateur)	Kiedrowski & Associates Inc 74 Iona Street Ottawa, (Ont.) K1Y 3L8	Tél.: (613) 724-3857 Téléc.: (613) 724-3891 Tél. cell. (613) 851-2056 John.kiedrowski@sympatico.ca	Établit présentement des normes nationales professionnelles, ainsi que des modèles de certification et d'accréditation pour les inspecteurs de maisons et les agents municipaux du bâtiment.
Al Lafond	Saskatoon Tribal Council 200 335 Packham Ave Saskatoon, Sask S7N 4S1	Tél.: (306) 956-6122 Téléc.: (306) 224-7273 Tél. cell. (306) 222-9231 alafond@sktc.sk.ca a.lafond@sk.sympatico.ca	
Keith Maracle Inspecteur du bâtiment et conseiller	c/o Rob Bakalarczyk Southern First Nations Secretariat 22361 Austin Line Batheell, (Ont.) N0P 1C0	Tél.: (519) 692-5868 ex 231 Téléc.: (519) 692-5976 robb@sfns.on.ca	Inspecteur du bâtiment et conseiller pour le Secrétariat depuis huit ans.
Jim Munroe Directeur des immobilisations	Carrier Chilcotin Tribal Council 59 1st Avenue South Williams Lake, CB. V2G 1H4	Tél.: (250) 398-7033 Résid.: (250) 398-8657 Téléc.: (250) 398-6329 Tél. Cell. (250) 398-0635 jim@midbc.com	Gestion et administration des projets d'immobilisations pour cinq bandes membres. Comprend les inspections des logements neufs et existants et l'application du programme.
Douglas Odjick Technicien	Algonquin Anishinabeg Nation Tribal Council 81 Kichi Mikan Maniwaki, Qc J9E 3C3	Tél.: (819) 449-1225 Téléc.: (819) 449-8064 Tél. Cell. (819) 441-8154 Algonquin.tech@ireseau.com	Chargé de l'inspection des logements, des concepts de logements résidentiels, des concepts de construction d'immeubles communautaires et des estimations de coûts et devis.
Simon Prince	Dokota Ojibwa Tribal Council	Tél.: (204) 239-8652 Téléc.: (204) 856-6919 Tél. Cell. (204) 857-6037 dotcplap@mb.sympatico.ca	
Jamie Sinclair Inspecteur du bâtiment et conseiller	Swampy Cree Tribal Council P.O. 150 The Pas, Man. R9A 1K4	Tél. : (204) 623-3423 Téléc. : (204) 623-2882	

ANNEXE C

INSTRUCTIONS CONCERNANT L'EXAMEN DES NORMES PROFESSIONNELLES NATIONALES POUR LES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS ET LES AGENTS DU BÂTIMENT

DEST.: INSPECTEURS DES PREMIÈRES NATIONS ET INSPECTEURS AUTOCHTONES

Messieurs,

Vous trouverez ci-joint un exemplaire d'un CD-ROM intitulé « CHIBO Occupational Standards - May 14, 2001 ». Vous y trouverez, sous la catégorie Anglais ou Français, plusieurs fichiers, mais plus particulièrement, les fichiers PDF suivants :

Anglais Français
HPI Occupational Standards_Eng HPI Occ

HPI Occupational Standards_Eng

HPI Occupational Standards_French

MBO Occupational Standards_French

MBO Occupational Standards_French

Ces deux fichiers contiennent les normes professionnelles nationales pour les inspecteurs en bâtiments et les agents du bâtiment, normes qui ont été établies par le comité directeur canadien chargé des normes professionnelles nationales pour les inspecteurs en bâtiments et les agents du bâtiment. Vous trouverez également un fichier où figure un rapport intitulé « Common core competencies ». Ce rapport met l'accent sur les compétences exigées à la fois des inspecteurs en bâtiments et des agents du bâtiment et peut, actuellement, avoir de légères répercussions sur les services d'inspection fournis par les Premières nations et les Autochtones.

Le comité directeur de l'association des inspecteurs autochtones/des Premières nations a établi que les fonctions des inspecteurs autochtones et des Premières nations comprennent, entre autres, les fonctions à la fois des inspecteurs en bâtiments et des agents du bâtiment. Pour l'aider à fixer les normes pour les inspecteurs autochtones et des Premières nations, notre comité directeur fait appel à vos connaissances spécialisées et à votre expérience. Ainsi, auriez-vous l'obligeance de prendre quelques minutes, malgré votre emploi du temps très chargé, pour remplir les tâches suivantes :

- 1. Examinez ces deux séries de normes professionnelles. Il est important de lire l'introduction pour comprendre la façon dont les normes sont établies et appliquées à ces deux secteurs précis.
- 2. Maintenant, choisissez une des normes et consultez le tableau ci-joint pour l'évaluer.
- 3. À l'aide du tableau, vous devez déterminer si chaque norme s'applique ou ne s'applique pas, selon vous, aux inspecteurs autochtones ou des Premières nations. Vous pouvez inscrire, dans la troisième colonne, des commentaires ou la raison du rejet (par exemple, sans objet). Si, dans la section des normes professionnelles pour les agents du bâtiment par exemple, vous cochez "✓" la tâche 13 Administre les règlements municipaux (page 36); cela signifie que vous rejetez cette tâche parce qu'elle ne relève pas de vos fonctions. Vous devez remplacer la tâche rejeter avec une tâche pertinente au Premières nations. Dans cette exemple (la tâche 13) l'altenative peut être 'assurer conformité avec l'arrêtée de la Première nation. Vous devez vous assurer que si vous mentionnez 'l'autorité compétente que c'est le Conseil de bande.

.../2

- 4. Sur une autre feuille, veuillez indiquer les domaines de travail non visés par les deux séries de normes professionnelles et qui devraient, selon vous, être inclus. Par exemple, le mentorat, contrôle de services, la communication des éxigences du programme PAREL, estimations des coûts, etc
- 5. Photocopiez votre tableau pour consultation future.
- 6. Envoyez vos commentaires à Richard (Bud) Jobin, ou Keith Maracle, au plus tard le 30 JUIN 2002. Si vous êtes du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Yukon, ou du Nunavut, veuillez adresser vos commentaires à Bud. Si vous êtes de l'Ontario, du Québec ou de l'Atlantique, veuillez alors les envoyer à Keith.

Nous vous remercions à l'avance de prendre le temps de nous fournir vos commentaires. Si vous avez des questions ou si vous désirez obtenir des copies additionnelles du rapport, n'hésitez pas à communiquer avec l'un de nous.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Les coprésidents du comité directeur de l'association des inspecteurs autochtones/des Premières nations,

Richard (Bud) Jobin, Co-chair Northern Lakes College High Prairie Campus C. P. 1508 High Prairie (Alberta) T0G 1E0

Tél.: (780) 523-6690 Téléc.: (780) 523 3303

jobinr@yourfuture.ab.ca

Keith Maracle, Co-chair Southern First Nations Secretariat 22361, Austin Line Bothwell (Ontario) N0P 1C0

Tél.: (519) 692-5868 Téléc.: (519) 6925976 robb@sfns.on.ca

NORMES PROFESSIONNELLES - INSPECTEURS DU BÂTIMENT

NORMES	ACCEPTER	REJETER	COMMENTAIRES/RAISON POUR REJETER
BLOC A		-	
PRATIQUES PROFESSIONNELLES			
Tâche I Exécuter les procédures préalables à l'inspection.			
Tâche 2 Communiquer oralement.			
Tâche 3 Présenter des rapports écrits.			
Tâche 4 Résoudre des conflits.			
Tâche 5 Déterminer la responsabilité légale.			
BLOC B EXTÉRIEURS			
Tâche 6 Inspection visuelle de la structure extérieure.			
Tâche 7 Inspection visuelle des composants extérieurs.			
Tâche 8 Inspection visuelle des composants du site.			
BLOC C INTÉRIEURS			
Tâche 9 Inspection visuelle des fenêtres et des portes.			
Tâche 10 Inspection visuelle de l'isolation et de la ventilation.			
Tâche II Inspection visuelle des espaces intérieurs.			
Tâche 12 Inspection visuelle de la structure intérieure.			
BLOC D CHAUFFAGE ET CLIMATISATION			
Tâche 13 Inspection visuelle des systèmes de chauffage principaux.			
Tâche 14 Inspection visuelle des systèmes de chauffage complémentaire.			
Tâche 15 Inspection visuelle des systèmes de refroidissement permanents.			
Tâche 16 Inspection visuelle des systèmes de traitement de l'air.			

NORMES	ACCEPTER	REJETER	COMMENTAIRES/RAISON POUR REJETER
BLOC E			
PLOMBERIE			
Tâche 17 Inspection visuelle des systèmes d'adduction et de distribution d'eau.			
Tâche 18 Inspection visuelle et essai des accessoires de plomberie.			
Tâche 19 Inspection visuelle et essai des chauffe-eau.			
Tâche 20 Inspection visuelle des drains, des tuyaux de vidage et de la ventilation.			
BLOC F ÉLECTRICITÉ			
Tâche 21 Inspection visuelle des entrées de service extérieures.			
Tâche 22 Inspection visuelle du panneau principal.			
Tâche 23 Inspection visuelle de la distribution.			
Tâche 24 Inspection visuelle des prises de courant, des interrupteurs et des appareils électriques.			

NORMES PROFESSIONELLES - AGENTS DU BÂTIMENT

NORMES	ACCEPTER	REJETER	COMMENTAIRES/RAISON POUR REJETER
BLOC A			,
COMMUNICATION			
Tâche I Communiquer par écrit			
Tâche 2 Communiquer verbalement			
Tâche 3 Résoudre les conflits			
BLOC B			
MENER UNE RÉVISION DE CONCEPTION			
Tâche 4 Examiner des documents techniques			
Tâche 5 Obtenir des certificats de décharge de la part d'autres autorités			
Tâche 6 Délivrer des autorisations spéciales			
Tâche 7 Délivrer des permis			
BLOC C			
ENQUÊTES			
Tâche 8 Demander des essais			
Tâche 9 Mener des inspections sur le site			
Tâche 10 Effectuer une recherche			
BLOC D			
LÉGISLATION			
Tâche I I Appliquer la loi fédérale			
Tâche 12 Appliquer la loi provinciale			
Tâche 13 Appliquer la loi municipale		√	Sans objet
Tâche 14 Déterminer la responsabilité			,
BLOC E			
ADMINISTRATION			
Tâche 15 Tenir la documentation			
Tâche 16 Tenir une bibliothèque de ressources			
Tâche 17 Gérer un bureau			